PROJETS DE TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sur les comptes dudit exercice
- du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

Approuve les comptes et les états financiers dudit exercice établis conformément au droit comptable et système comptable OHADA, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par une perte nette de 985 334 838 **FCFA.**

Cette résolution est adoptée à .....

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées par les articles 438, 448 et suivants de l'Acte uniforme OHADA au titre de l'exercice 2020, approuve les termes et conclusions de ce rapport, ainsi que les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à .....

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'administration sur les comptes IFRS clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020
- du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours desdits exercices,

Approuve les comptes et les états financiers des exercices 2019 et 2020 établis conformément aux normes IFRS , tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 1 384 millions fcfa en 2019 et par une perte de 740 millions. fcfa en 2020 .

Cette résolution est adoptée à .....

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter conformément aux statuts, La perte nette de l'exercice clos au 31 Décembre 2020, soit -985 334 838 FCFA, au compte de report.

A l'issue de cette affectation le compte de report à nouveau présentera le solde suivant :

Reserve légale…… …….. 0 FCFA
Dividende…… 0 FCFA
Report à nouveau ……..1 410 666 683 FCFA

Cette résolution est adoptée à ……

CINQUIIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour lesdits exercices.

Cette résolution est adoptée à ……

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, décide d'allouer aux administrateurs à titre d'indemnité de fonction, la somme de 30 000 000FCFA au titre de l'exercice. Elle confie au Conseil d'administration le soin d'en faire la répartition entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenable.

Cette résolution est adoptée à ……

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la nomination aux fonctions d'administrateurs de **Monsieur Marc BRAASTAD** faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de la réunion du 16 Février 2021 en remplacement de Monsieur Patrice THOMAS démissionnaire.

En conséquence, Monsieur **Monsieur Marc BRAASTAD** exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à ……

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal et de ses délibérations à l'effet de procéder à la mise à jour des statuts et d'accomplir toute formalité de publicité.

Cette résolution est adoptée à ……